



Synthèse des conclusions de la 10e réunion du sous-comité LEADER

17 avril 2013

Bruxelles, Belgique

Document établi par le Point de contact du REDR

Funded by the



ENRD *Connecting Rural Europe*
<http://enrd.ec.europa.eu>

Contents

Ouverture de la réunion.....	3
Bien clôturer la période de programmation : présentation générale de la mise en œuvre de LEADER et de la coopération transnationale (CTN)	3
Sixième année du REDR : vos premières suggestions.....	6
Dessin récapitulatif de la 10e réunion du sous-comité LEADER.....	7

Question à l'ordre du jour

Points abordés au cours des discussions

Ouverture de la réunion

Rob Peters (de la DG AGRI) a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue aux participants à cette 10e réunion du sous-comité LEADER.

Question à l'ordre du jour

Présentations

Points abordés au cours des discussions

Bien clôturer la période de programmation : présentation générale de la mise en œuvre de LEADER et de la coopération transnationale (CTN)

- [LEADER : état des lieux](#), par Jean-Michel Courades, de la DG AGRI
- [Comment les différents États membres se préparent-ils à mener à terme l'Axe 4 ?](#) par Inés Jordana, du Point de contact du REDR

LEADER : état des lieux

La présentation a fait le point sur l'état actuel de la mise en œuvre de LEADER dans le contexte de la période de programmation en cours, ainsi que sur les règles de transition qu'il est prévu d'appliquer jusqu'en 2015. Les sources utilisées pour la préparation de cette présentation incluent les rapports d'étape annuels 2012 (mise en œuvre jusqu'à décembre 2011), les déclarations financières trimestrielles (T4 2012), l'enquête préparatoire du Point de contact du REDR et ses communications sur les projets de CTN sous le régime du SFC (système de gestion des fonds au sein de la communauté européenne 2007-2013).

Quelques conclusions importantes tirées des données disponibles :

- **Dépenses FEADER déclarées** : En moyenne, seulement 30,9 % des budgets de l'Axe 4 ont été dépensés (11 États membres se situent actuellement en dessous de la moyenne européenne). Une accélération de l'exécution des budgets a été notée en 2012. Il faudrait des dépenses trimestrielles déclarées moyennes de l'ordre de 350 millions d'euros jusqu'à la fin 2015 pour épuiser les 4,2 milliards d'euros restant pour l'Axe 4. Quelques PDR ne seront pas en mesure de dépenser la totalité des fonds réservés à l'Axe 4.

- En termes d'engagements budgétaires ou de contrats passés, 9 États membres ont déjà dépassé 80 % du budget attribué à l'Axe 4. La grande majorité des projets LEADER 2007-2013 ne sont pas achevés et sont encore en cours de mise en œuvre.

- D'après les rapports d'état annuels 2012, 91,5 % des projets soutenus

entre 2007 et 2011 correspondent aux objectifs de l'Axe 3, 7 % à ceux de l'Axe 1, et 1,5 % à ceux de l'Axe 2. 90 % des bénéficiaires appartiennent au secteur privé, et seulement 10 % au secteur public.

- À la mi-avril 2013, au moins 913 projets interterritoriaux avaient été acceptés (données fournies par 16 États membres) et 330 projets transnationaux avaient été approuvés et signalés à la CE. Il reste encore assez de temps et de fonds disponibles pour accepter de nouveaux projets de coopération (interterritoriale et CTN).

Comment les différents États membres s'apprêtent-ils à mener à terme l'Axe 4 ?

La présentation s'est ensuite penchée sur les derniers résultats de l'enquête réalisée sur la plate-forme « MyENRD » afin d'étudier la façon dont les États membres abordent LEADER dans la phase finale de la période de programmation actuelle. D'après 24 réponses provenant de 20 États membres (car quelques GAL et réseaux régionaux y ayant participé appartenaient au même État membre), des mesures sont en place pour faciliter la mise en œuvre de LEADER à la fois au niveau des programmes et des GAL.

Les mesures administratives incluent la simplification de l'établissement du dossier de demande ainsi que du catalogue de frais admissibles (suite à un travail de révision de la mise en œuvre LEADER), davantage d'importance accordée aux actions de mise en réseau et de renforcement des capacités (par exemple : des formations, des ateliers, des campagnes audiovisuelles, la nomination de membres du personnel de l'autorité de gestion (AG) auprès de chaque GAL dans un rôle de soutien administratif, etc.) ;

Les mesures financières portent sur la réattribution des budgets entre GAL ou entre mesures de l'Axe 4.

Points principaux ressortant de la discussion :

- La majorité des États membres dispose encore de fonds pour mettre en œuvre des projets, y compris des projets de coopération.
- L'Estonie s'est montrée intéressée par la simplification du catalogue des frais admissibles, et la Lituanie par l'accélération du processus de demande de subvention.
- La crise financière retarde la mise en œuvre de certains projets. Dans certains États membres, les autorités locales disposant de moins de ressources s'en tiennent aux actions obligatoires. Un certain nombre de participants ont souligné à quel point il est important d'assurer à l'avance une enveloppe nationale ou un poste dans les budgets des autorités locales réservé au

cofinancement public national de LEADER. En AT, les autorités locales sont obligées de couvrir 40 % des frais de fonctionnement des GAL.

- Dans plusieurs États membres, les bénéficiaires obtiennent un cofinancement public national en même temps que les aides du FEADER. Les autres aides nationales, si elles sont distinctes du paiement du FEADER, peuvent imposer des conditions supplémentaires aux bénéficiaires. En FR, l'évaluation à mi-parcours de l'Axe 4 montre que les GAL se sont vu imposer des priorités régionales, perdant ainsi leur liberté de définir les priorités locales.
- Les paiements intermédiaires sont utilisés pour faciliter la trésorerie des projets d'une taille supérieure à celle mentionnée (AT)

Question à l'ordre du jour

Présentations

Points abordés au cours des discussions

Sixième année du REDR : vos premières suggestions

- [Sixième année du REDR : premières suggestions](#) par Donald Aquilina, du Point de contact du REDR

La présentation portait sur les activités prévues pour la sixième année du REDR. Quelques ébauches d'idées concernant d'éventuelles activités ont été présentées, à savoir notamment :

- La consolidation de l'Ensemble d'outils LEADER, avec la mise au point d'un nouveau contenu concernant l'autoévaluation des GAL, à partir des travaux du groupe de réflexion 4.
- La consolidation des outils LEADER en ligne, notamment les mises à jour de la base de données des GAL et de la carte.
- La coopération LEADER, qui comprend l'accompagnement régulier des activités de CTN ainsi que la réalisation d'une enquête sur la mise en œuvre de la mesure 431 (au niveau interterritorial et transnational) afin de mieux cerner, entre autres, le nombre de projets soutenus, leurs budgets et leurs caractéristiques.

Des idées et suggestions sont ressorties des discussions, notamment :

- Facilitation éventuelle d'ateliers sur différents thèmes : les mécanismes et procédures de financement (les GAL ont déjà découvert tout un éventail d'outils pouvant être utilisés) ; atelier d'autoévaluation et de suivi (utilisation d'indicateurs pour mettre en évidence la valeur intangible de LEADER).
- L'approche plurifonds mérite d'être mieux expliquée.
- La question de l'état d'avancement des directives sur le CLLD (développement local mené par les acteurs locaux) a été soulevée : la réponse était qu'elles devraient être prêtes fin avril 2013. Il n'y a pas grand changement et elles contiennent les retours d'informations fournis par les États membres.

Dessin récapitulatif de la 10e réunion du sous-comité LEADER

